

Les lycées de jeunes filles. Une classe de dessin au lycée Racine. Farandole au lycée Racine.

Numéro d'inventaire : 1979.08829.1

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1895 (restituée)

Collection : Figaro illustré

Description : gravures de presse en couleurs d'après clichés photographiques gravures insérées dans un texte recto et verso article joint incomplet feuille de journal découpée

Mesures : hauteur : 410 mm ; largeur : 310 mm

Notes : Scènes scolaires dans un lycée de jeunes filles à Paris 1- une classe de dessin au lycée Racine. 2- farandole au lycée Racine. L'article discute des termes de la loi de Camille Sée de 1880. Il y est fait mention de critiques datant de 1890. Une précision dans le texte permet de déterminer la date. Gravures de presse illustrant un article de Paul Souday paru dans le Figaro illustré, et consacré à l'organisation des lycées de jeunes filles. Ce document est la suite de la coupure de presse n°1979.26303 (1), qui contient le début de l'article et trois gravures.

Mots-clés : Scènes scolaires dans les lycées et collèges de filles

Dessin, peinture, modelage

Éducation physique et sportive

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Commentaire pagination : pages 195 et 196

ill. en coul.

Lieux : Paris, Paris

André-des-Arts, auquel se sont successivement ajoutés les lycées Racine, rue du Rocher; Molière, rue du Ranelagh; Lamartine, rue du Faubourg-Poissonnière, et Victor-Hugo, rue Sévigné. Il y a aujourd'hui en France 32 lycées de jeunes filles, 3 lycées provisoires, 27 collèges communaux, 1 collège provisoire, plus un lycée à Tunis. La population des lycées est de 7.163 élèves et celle des collèges de 3.250 élèves. En quinze ans, avec les crédits limités dont on disposait, c'est un assez joli résultat.

Et maintenant quelle vie mène-t-on dans ces lycées et dans ces collèges? Le trait essentiel est que le régime dominant est l'externat. Les lycées comptent 3.680 externes, 1.797 externes

surveillés, 306 demi-pensionnaires et seulement 980 pensionnaires. Les collèges ont 1.398 externes, 1.306 externes surveillés, 104 demi-pensionnaires, contre 712 pensionnaires. L'internat est un régime barbare que ses plus zélés partisans ne défendent plus que comme un mal nécessaire. Il l'est évidemment pour les enfants des campagnes, et c'est afin de ne pas priver les lycées de cette clientèle que M. Camille Sée demandait au Parlement de leur imposer à tous un internat. Le texte de la loi porte que les internats ne seront créés que sur la demande expresse des municipalités. C'est surtout dans les petites villes de province qu'on en reconnut la nécessité. Les grands centres, comme Le Havre et Rouen, crurent pouvoir s'en passer.



UNE CLASSE DE DESSIN AU LYCÉE RACINE.

A Paris, le Conseil municipal déclara que ces établissements pour enfants de bourgeois ne l'intéressaient en aucune façon; c'est pourquoi les cinq lycées de jeunes filles de la Ville-Lumière ne reçoivent que des demi-pensionnaires et des externes. M. Jules Ferry avait déclaré à la tribune de la Chambre que l'Université n'avait point envie de se charger complètement des jeunes filles, parce que « la responsabilité lui paraissait trop lourde ». Ce n'était peut-être pas très flatteur. Mais cet homme d'Etat n'avait point inventé la doctrine. Fénelon ne voyait rien de préférable aux soins d'une bonne mère. Le célèbre jésuite, confesseur de Louis XIV, le Père La Chaise, professe que « des jeunes filles seront mieux élevées par des personnes tenant au monde », c'est-à-dire par leurs mères. « Je voudrais que les jeunes filles ne sortissent jamais de la garde de leur mère », s'écrie Mirabeau. Il y a, comme on voit, unanimité.

Donc, vous arriverez au lycée à huit heures, mes petites amies, sous la conduite de votre maman ou de votre bonne. Une heure de classe, un quart d'heure de récréation, puis, suivant les jours, encore une heure ou une heure et demie de classe ou d'exercices, et à dix heures un quart, onze heures au plus tard, si vous êtes externe libre, vous reprenez le chemin du logis. Si vous êtes externe surveillée, vous allez en étude au lycée jusqu'à midi. Midi : il n'y a plus au lycée que les demi-pensionnaires; elles déjeunent : nourriture saine et abondante, c'est la formule qui, dans les lycées de jeunes filles, se trouve exacte. Récréation; à une heure et demie, rentrée en classe, où les demi-pensionnaires sont rejointes par les externes, qui ont été partager le menu de la famille. Jusqu'à trois heures et demie, deux classes, coupées par une courte récréation; puis les externes libres partent pour ne plus revenir que le lendemain. Demi-pensionnaires et externes surveillées vont au réfectoire prendre un goûter qui envierait les lycées de garçons, si l'on en connaissait les raffinements : petit pain chaud, chocolat, fruits ou confitures. Récréation jusqu'à quatre heures et demie; une heure d'étude, et à cinq heures et demie tout le monde s'en va. En se dépêchant un peu, il y a encore le temps d'accompagner maman au Bois, en visite ou dans les magasins, et l'on passera même au besoin chez le pâtissier, malgré le succulent goûter du lycée; je

me suis laissé dire que les estomacs féminins avaient pour les petits fours et les sucreries une capacité indéfinie. Les dimanches et les jeudis sont jours de congé. Vous voyez que le régime n'est pas dur, et qu'il ne prive d'aucun des plaisirs auxquels a droit une petite fille bien sage. Le lycée même lui en offrira qu'elle n'aurait peut-être pas trouvés dans sa famille. Les récréations sont charmantes. Les maîtresses encouragent tous les jeux qui obligent à courir et à se trémousser, où l'on gagne d'autres couleurs qu'à jouer à la poupée dans une chambre d'un troisième étage sur la cour. La poupée n'a pas ses entrées au lycée; mais on la retrouve à cinq heures et demie. N'est-elle pas avantageusement remplacée par ces nombreuses camarades, entre lesquelles on peut choisir celles dont on se fera des amies? Elles sont toutes parfaitement bien élevées; la directrice y tient la main sévèrement et a le droit de refuser les admissions d'élèves si son enquête n'a pas donné de conclusions favorables. Dans quels milieux se recrutent les lycées de jeunes filles? Mon Dieu! il faut avouer que ce n'est pas dans la haute aristocratie nobiliaire — mais où trouve-t-on ses filles, en dehors d'un ou peut-être de deux couvents? — ni dans l'aristocratie d'argent, dont la principale préoccupation est de singer la précédente. Mais un très grand nombre de familles aisées de la bourgeoisie libérale envoient leurs filles au lycée, qui a naturellement aussi la clientèle des professeurs, des hauts fonctionnaires, etc. Les bourses sont peu nombreuses; on a voulu éviter de faire des déclassées. Et le chiffre de la rétribution scolaire est assez élevé pour éloigner la petite bourgeoisie, le petit commerce, qui restent fidèles, par raison d'économie, à ces innombrables pensionnats, laïques ou religieux, où se donne une instruction d'ordre primaire, évidemment très suffisante pour la majorité des jeunes filles.

Qu'enseigne-t-on au lycée? Tout ou presque tout; et même il y aurait peut-être quelques réserves à faire, si nous abordions l'étude des programmes. Aux termes de l'article 4 de la loi Camille Sée, ils comprennent : 1° l'enseignement moral (l'enseignement religieux est donné aux internes par les ministres des différents cultes, conformément aux volontés des familles); 2° la langue française, la lecture à haute voix et au moins une

